



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE L'INSTITUT NATIONAL DU CANCER

DU 8 OCTOBRE 2021

Au regard du contexte sanitaire lié à l'épidémie de Covid 19, les membres du conseil d'administration de l'Institut national du cancer se sont réunis le 8 octobre 2021 en visioconférence.

Suite à l'appel fait en début de séance, les noms des administrateurs connectés ou représentés sont les suivants :

- M. IFRAH Norbert, Président,
- M. AMBROISE Patrick, représentant de la Direction générale de la santé
- Mme JULIENNE Katia, représentante de la direction générale de l'offre de soins, représentée par Monsieur Patrick AMBROISE,
- Mme SALAVERT Anne-Charlotte, représentante de la direction de la sécurité sociale,
- Mme PAOLETTI Anne, représentante du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation,
- Mme PINSON Laurence, représentante du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation,
- M. NIZRI Daniel, représentant de la Ligue nationale contre le cancer,
- Mme FUMAGALLI Graziella, représentante de la Ligue nationale contre le cancer,
- M. TENDIL Claude, représentant de la Fondation ARC,
- M. Benoit CROCHET, représentant de la MSA,
- M. RAYMOND Éric, représentant de la FEHAP,
- M. BLOCH Gilles, représentant de l'INSERM, représenté par M. DE LAUNOIT Yvan,
- M. DE LAUNOIT Yvan, représentant du CNRS,
- M. OUMEDDOUR Saïd, représentant de la CNAM,
- M. DONADILLE Laurent, représentant de la FHF,
- M. TROUSSARD Xavier représentant de la FHF, représenté par Monsieur Laurent DONADILLE,

- M. FRANCK Denis, représentant de la Fédération de l'Hospitalisation Privée (FHP),
- Mme BEAUPERE Sophie, représentante de la FNCLCC (Fédération UNICANCER),
- M. GIRAUD Philippe, personnalité qualifiée, représenté par Monsieur Norbert IFRAH,
- Mme RICOMES Monique, personnalité qualifiée,
- Mme CERTAIN Marie-Hélène, personnalité qualifiée,
- Mme PENAULT-LLORCA Frédérique, personnalité qualifiée,
- Mme DEROCHE Catherine, sénatrice.

Le *quorum* étant atteint le conseil d'administration a pu valablement délibérer.

Assistaient également au conseil d'administration :

- M. BRETON Thierry , directeur général,
- M. EYCHENE Alain, directeur du Pôle Recherche et Innovation,
- M. COLLIN Emmanuel, directeur de la communication et de l'information,
- M. BOUSQUET Philippe-Jean, directeur de l'observation, des sciences des données et de l'évaluation,
- Mme DUPERRAY Marianne, directrice des recommandations et du médicament,
- M. MERIC Jean-Baptiste, directeur du Pôle santé publique et soins,
- Mme RITZENTHALER Caroline, directrice des finances,
- M. BOUCHER Pascal, représentant de la délégation unique du personnel,
- M^{me} LACOMBE-DUMAS Catherine, présidente du conseil scientifique,
- Mme DE MONTGOLFIER Sandrine, présidente du Comité de Déontologie et d'Éthique,
- M. ROURE Laurent, représentant du CBCM,
- M. GIOVACCHINI Daniel, agent comptable,
- M. BAYONA Guillaume, direction du budget.

Ordre du jour

I.	Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 11 juin 2021 (délibération n° 1)	5
II.	Élection d'un vice-président (délibération n° 2)	6
III.	Affaires administratives et financières	7
•	Approbation du rapport de performance (délibération n°3)	7
•	Approbation d'une décision de renonciation à la prescription (délibération n°4)	8
•	Transmission du règlement intérieur de la commission des expertises	9
IV.	Questions diverses	12
•	Transmission du calendrier prévisionnel 2022 des conseils d'administration	12

Monsieur Norbert IFRAH ouvre la séance.

Madame Laurence LOUPIAC procède à l'appel et annonce que le quorum est atteint.

Monsieur Norbert IFRAH rappelle que chaque personne présente a renseigné une DPI qui a été analysée au regard de l'ordre du jour. Néanmoins, si un participant décelait un lien direct ou indirect avec les sujets inscrits à l'ordre du jour, il est invité à se signaler et à ne pas prendre part aux délibérations et votes y afférent.

Monsieur Norbert IFRAH propose de marquer une minute de silence en hommage à Monsieur Axel KAHN, vice-président de l'Institut national du cancer, personnalité hors-norme du monde de la cancérologie. Monsieur Axel KAHN Axel est décédé le 6 juillet dernier, à l'issue d'un long combat. Au-delà de son engagement, de ses joutes oratoires, d'expressions fermes pour défendre les malades atteints du cancer, il était un hématologue et un généticien de très haut niveau, ancien président de l'université de Paris 5. Il a apporté des centaines de contributions scientifiques importantes.

Une minute de silence en mémoire de Monsieur Axel KAHN est marquée.

Monsieur Norbert IFRAH indique que le combat contre le cancer n'étant jamais terminé, il accueille Monsieur Daniel NIZRI, le successeur de Monsieur Axel KAHN, président de la Ligue nationale contre le cancer.

Monsieur Daniel NIZRI remercie Monsieur Norbert IFRAH et dit être très reconnaissant, pour sa première participation au conseil d'administration de l'INCa, qu'un hommage ait été rendu à Monsieur Axel KAHN. Chacun connaît son parcours. Deux situations se sont révélées particulièrement touchantes après son décès. D'abord, les petits mémoriaux installés dans l'ensemble des comités départementaux et au siège ont permis de recueillir de nombreux témoignages qui ont montré qu'au-delà du scientifique connu, de l'enseignant, du chercheur, du responsable, il était un homme très attentif aux autres, à la population, aux patients. Certains témoignages se sont révélés très émouvants en ce sens.

Axel KHAN était un vrai chef. Il a fait en sorte que la Ligue soit à la hauteur de ses missions. Lorsqu'il a appris qu'il était touché par le cancer, sa mission a consisté à assurer la pérennité de la structure. Monsieur Daniel NIZRI évoque le fait qu'après qu'Axel KAHN lui ait proposé de prendre sa succession à la présidence de la Ligue, il a bénéficié d'un coaching très rapproché. Il le remercie à ce titre et lui exprime une reconnaissance infinie.

Monsieur Daniel NIZRI souligne que c'était une personnalité hors normes, il espère être aujourd'hui à la hauteur de ses attentes.

Monsieur Norbert IFRAH remercie Monsieur Daniel NIZRI et lui souhaite la bienvenue au conseil d'administration. Nul ne doute que le niveau d'engagement et de responsabilité de la Ligue continuera d'être porté très haut.

Monsieur Norbert IFRAH rappelle que le conseil d'administration, de courte durée, sera suivi d'un séminaire impliquant différents intervenants appelés à s'exprimer sur deux sujets : l'ARN messenger et ses applications dans les thérapies anticancéreuses et les avancées, les défis et les perspectives de la cancérologie pédiatrique.

Monsieur Thierry BRETON informe les administrateurs que l'association Filière intelligence artificielle et cancer (FIAC), pour laquelle le CA avait donné un avis favorable en mars, a pu organiser son premier conseil d'administration et son assemblée générale le 8 septembre dernier en présence des représentants des sept laboratoires fondateurs : Amgen, AstraZeneca, Fabre, Janssen, Novartis, MSD, Pfizer. Un huitième laboratoire, Roche Diagnostics, complètera prochainement la filière.

Le conseil d'administration de l'INCa sera tenu informé de l'activité de l'association et notamment lorsque les premiers projets de réutilisation de données auront été instruits par l'association. Le projet se veut ambitieux, avec l'espoir qu'il puisse jouer un rôle important sur l'attractivité du territoire en matière de recherche publique et de développement d'essais cliniques.

Monsieur Thierry BRETON précise que le premier semestre de l'année 2022 sera particulier dans l'agenda national puisque la France assurera la présidence du Conseil de l'Union européenne du 1^{er} janvier au 30 juin 2022. Il s'agit d'un évènement important dans l'agenda européen et à l'échelle nationale. Les ministères et les administrations sont sollicités afin d'organiser des travaux avec les collègues européens des États membres, les associations et les organisations européennes. L'INCa a demandé une labellisation c'est-à-dire une reconnaissance officielle des rencontres européennes de l'INCa, qui se tiendront les 3 et 4 février 2022. La labellisation a été accordée par l'Élysée en tant qu'évènement de la présidence française de l'Union européenne. Les travaux actuels consistent à élaborer son programme. Il ressemblera peu ou prou aux rencontres annuelles de l'INCa déjà bien connues des administrateurs de l'INCa, mais cette fois portées à un échelon européen, avec davantage de participation.

Monsieur Thierry BRETON indique que ces rencontres européennes seront organisées au Conseil économique, social et environnemental, au palais d'Iéna. Des temps de travail seront prévus qui permettront notamment d'étudier les possibilités d'accélérer l'agenda européen ainsi que des temps plus formels et institutionnels avec l'intervention du président du conseil d'administration et de quelques représentants politiques nationaux et européens.

Monsieur Norbert IFRAH ajoute qu'une mission, coordonnée par l'Institut national du cancer, sera menée dans quelques semaines en Polynésie française. Elle intègrera différents collègues d'Unicancer, notamment Madame Sophie BEAUPERE ainsi que du CHU et de l'Université de Bordeaux. Le souhait est d'apporter un accompagnement à la restructuration de l'activité de lutte contre les cancers, incluant les registres locaux. La mission est lancée à la demande du Président et du Ministre de la santé de Polynésie. La date exacte reste à définir.

I. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 11 juin 2021 (délibération n° 1)

Monsieur Norbert IFRAH invite les administrateurs à apporter leurs éventuelles corrections ou rectifications.

Aucune demande n'est exprimée.

Monsieur Norbert IFRAH donne lecture de la délibération n° 1 :

« Vu l'article 5.2.7 du règlement intérieur de l'Institut national du cancer, après en avoir pris connaissance, le conseil d'administration approuve le procès-verbal du conseil d'administration du 11 juin 2021 ».

Monsieur Norbert IFRAH soumet au vote le procès-verbal du conseil d'administration du 11 juin 2021.

Le procès-verbal du conseil d'administration du 11 juin 2021 est adopté à l'unanimité.

Monsieur Norbert IFRAH propose d'examiner le point 2 de l'ordre du jour.

II. Élection d'un vice-président (délibération n° 2)

Monsieur Norbert IFRAH rappelle que l'un des postes de vice-président est traditionnellement réservé au président de la Ligue nationale contre le cancer. Monsieur Daniel NIZRI a bien voulu présenter sa candidature.

Monsieur Daniel NIZRI estime que sa position apparaît un peu particulière dans la mesure où cette adhésion fait suite au décès de son ami Axel. Malgré la tristesse ressentie, Monsieur Daniel NIZRI fait part de son plaisir de rejoindre l'INCa, qu'il connaît depuis sa création, et même avant. Il a toujours apprécié les échanges au sein de l'Institut. Depuis son arrivée au siège de la Ligue, il a pu constater le travail accompli par l'Institut national du cancer et la Ligue.

Solliciter ce mandat s'explique par le souhait de partager et d'atteindre des objectifs communs. Aujourd'hui, ces objectifs méritent un partenariat. Aux côtés de Madame Graziella FUMAGALLI, administratrice de la Ligue et de l'INCa et des suppléants, la Ligue remplira pleinement son rôle au conseil d'administration de l'INCa.

Monsieur Norbert IFRAH remercie Monsieur Daniel NIZRI et lance un dernier appel à candidatures.

Aucune autre demande de candidature n'est exprimée.

Monsieur Norbert IFRAH invite Monsieur Daniel NIZRI à se déconnecter quelques instants afin de procéder au vote.

Le vote est organisé à main levée.

Monsieur Daniel NIZRI est élu à l'unanimité des votants.

Monsieur Daniel NIZRI se reconnecte.

Monsieur Norbert IFRAH donne lecture de la délibération n°2 :

«Vu l'article 9.4 de la convention constitutive, Monsieur Daniel NIZRI est élu vice-président du conseil d'administration de l'Institut national du cancer pour la durée de son mandat d'administrateur».

III. Affaires administratives et financières

- **Approbation du rapport de performance (délibération n°3)**

Monsieur Thierry BRETON souligne l'engagement et l'implication des équipes de l'INCa au cours d'une année 2020 chahutée par la pandémie. Les efforts consentis ont permis de réaliser une année pleine, permettant notamment de préparer la stratégie décennale et de donner une tonalité positive au dernier rapport de performance du contrat d'objectifs et de performance actuel. Aucune baisse d'activité n'a été enregistrée, malgré les fortes conséquences et perturbations générées par les différentes mesures de gestion de la crise sanitaire.

Madame Caroline RITZENTHALER rappelle que le contrat d'objectifs et de performance a été signé en 2015 pour la période 2015-2018, avant d'être prolongé par avenant afin de couvrir les années 2019 et 2020. Le rapport de performance est présenté selon 4 axes stratégiques et retrace les résultats atteints pour l'année écoulée à travers 15 indicateurs prévus au contrat.

L'axe stratégique 1 vise à consolider une approche intégrée de la lutte contre le cancer. L'INCa a pour mission de coordonner les actions impliquées dans la lutte contre le cancer. Son rôle de coordination peut se traduire par la mise en place d'accords-cadres formalisant les partenariats entre l'Institut et les autres acteurs de lutte contre le cancer. Le taux de couverture pour l'année 2020, en accord-cadre, s'établit à 33 %, un taux qui s'explique par le non-renouvellement d'accords-cadres tout au long d'une année difficile. Cette situation n'a pas empêché la mise en œuvre de travaux communs avec les différents partenaires. Parmi ses travaux, il convient de citer l'élaboration collective de la stratégie décennale.

Concernant l'axe stratégique 2 : « Conforter la qualité de l'expertise et améliorer la performance de l'Institut », Madame Caroline RITZENTHALER indique qu'en 2020, l'Institut a rendu huit expertises sanitaires. Par ailleurs, certaines demandes d'expertises liées à la crise sanitaire ont également été traitées par les équipes de l'INCa dans un contexte d'urgence.

Concernant le taux d'exécution budgétaire, Madame Caroline RITZENTHALER rappelle que le taux d'exécution budgétaire s'élève à hauteur de 92 % en 2020, un niveau inférieur à celui des années précédentes. Il ne s'agit pas pour autant d'une moins bonne gestion. Le résultat de certains indicateurs de l'axe stratégique 2 ont été impactés par le contexte sanitaire de l'année 2020 (le taux d'exécution budgétaire, les délais des traitements des subventions et des appels à projets et la formation des collaborateurs).

Concernant le taux de conformité à la politique de sécurité des systèmes d'information de l'État (PSSIE), le taux est passé de 31 % en 2019 à 80 % en 2020. Un important plan de mise en conformité a été mis en place sur l'année 2020.

Concernant l'axe stratégique 3 : « Renforcer la démocratie sanitaire et partager les résultats de l'expertise », l'INCa a largement sollicité les parties prenantes, notamment dans le cadre de la préparation de la stratégie. Elles ont été réunies à plusieurs reprises au sein de groupes de travail.

L'année 2020 a été marquée par une consultation citoyenne d'ampleur, ayant recueilli 23 000 votes et permettant à l'Institut d'enrichir sa feuille de route initiale.

Il est important de souligner la croissance des visites du site Internet, avec une fréquentation qui s'élève à près de 12 millions de visite en 2020 contre 7 millions en 2015. Le site est considéré comme une référence dans les champs de la cancérologie et de la santé.

S'agissant du taux d'actualisation des guides Cancer Info sur lesquels l'Institut s'appuie pour diffuser une information de référence, sur les 25 guides présents au catalogue de l'Institut à la fin 2020, 20 guides ont un contenu jugé à jour et 5 autres sont en cours d'actualisation soit un taux d'actualisation de 80%. 4 nouveaux guides ont été publiés en 2020.

Concernant la lutte contre les inégalités, un indicateur se consacre aux campagnes de communication de l'INCa sur la prévention et le dépistage organisé du cancer du sein, dont l'impact a été aussi fort auprès des catégories socio professionnelles les moins favorisés qu'auprès des catégories socio professionnelle les plus favorisés. Des post-tests ciblés sont réalisés pour vérifier l'impact de ces campagnes.

Enfin, concernant l'axe stratégique 4 : Promouvoir une recherche de pointe au profit de tous les patients, le taux de sélectivité des appels à projets récurrents de recherche s'élève à 15 % en moyenne. Il intègre les projets libres en biologie du cancer, le programme de recherche translationnelle et l'appel à projets en sciences humaines et sociales. Ce faible taux résulte de la forte attractivité des appels à projets de l'Institut et de la contrainte budgétaire pesant sur l'enveloppe allouée.

En 2020, le taux de sélectivité doit progresser significativement, avec l'ambition d'atteindre en 2025 un taux de 25 %. En effet, l'augmentation de la subvention de recherche, en lien avec la stratégie décennale, permettra en autres d'augmenter le taux de sélection des appels à projets.

Le dernier indicateur se consacre aux centres labellisés d'essais de phase précoce. L'INCa en a labellisé seize, dont sept présentant la double labellisation pour les activités en cancérologie adulte et pédiatrique. Le nombre d'essais ouverts aux patients de phase précoce s'élève à 204 en 2020.

Monsieur Norbert IFRAH remercie Madame Caroline RITZENTHALER pour sa présentation et invite les administrateurs à poser leurs questions ou à émettre leurs commentaires.

Aucune demande de prise de parole n'est exprimée.

Monsieur Norbert IFRAH propose de soumettre la délibération n°3 au vote.

« Vu l'article 9.1 de la convention constitutive de l'Institut national du cancer, après en avoir pris connaissance et débattu en séance, le conseil d'administration approuve le rapport de performance 2020 de l'Institut national du cancer. »

La délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

- **Approbation d'une décision de renonciation à la prescription (délibération n°4)**

Monsieur Daniel GIOVACCHINI indique que cette décision a été prise à réception d'un

courrier de l'IRCANTEC en date du 14 septembre 2021 qui demandait des suppléments de cotisation par rapport à un ancien collaborateur ayant travaillé à l'INCa en 2004 et 2005. Une erreur de liquidation a minoré le montant des cotisations IRCANTEC du salarié en question. Le délai de prescription quadriennale qui court à compter de la date d'exigibilité de ces cotisations, c'est-à-dire au plus tard au 31 mai 2005, est dépassé. La dette de l'Institut vis-à-vis de l'IRCANTEC qui gère ces cotisations de retraite complémentaire est donc prescrite depuis 2009.

Afin de ne pas léser le collaborateur, qui semble avoir fait valoir ses droits à la retraite, il a été décidé de renoncer à la prescription et de permettre ainsi le paiement de la somme attendue à l'IRCANTEC. Un vote du conseil d'administration en vue de formaliser ladite prescription est nécessaire.

Monsieur Norbert IFRAH remercie Monsieur Daniel GIOVACCHINI et s'enquiert des éventuelles questions relatives à la délibération.

Aucune question n'est posée.

Monsieur Norbert IFRAH donne lecture de la délibération relative à la levée de prescription d'une créance de l'IRCANTEC sur la cotisation de retraite complémentaire d'un ancien salarié de l'Institut.

« Vu la loi 68.1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et les établissements publics, vu la loi 2008.651 du 17 juin 2008 portant réforme de la prescription en matière civile, après avoir pris connaissance du rapport concernant le relevé de prescription de la créance de l'IRCANTEC relative à des arriérés de cotisations de retraite complémentaire d'un ancien salarié de l'Institut national du cancer, et afin de ne pas léser cet ancien collaborateur, le conseil d'administration décide de relever de la prescription la créance de l'IRCANTEC pour un montant de 1 930,25 €. »

La délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

- **Transmission du règlement intérieur de la commission des expertises**

Monsieur Thierry BRETON dit vouloir informer le conseil d'administration de la démarche de codification menée dans le but de rassembler les règles qui régissent la commission des expertises de l'Institut. Cette commission peut être considérée comme la plaque tournante de la production d'expertises sanitaires. Un travail supplémentaire a été accompli afin d'améliorer son organisation et veiller à l'indépendance des expertises réalisées, notamment pour prendre en considération la création de l'association Filière Intelligence Artificielle et Cancer. À ce titre, les règles ont été développées, consolidées et codifiées dans un règlement intérieur que Madame Christine VERMEL, la responsable de la mission qualité et conformité de l'expertise va présenter.

Madame Christine VERMEL précise qu'elle ne va pas présenter en détail le règlement intérieur qui a été mis en place mais plutôt le processus d'élaboration mis en œuvre par l'Institut qui s'organise en quatre étapes auquel l'Institut associe des experts, ses partenaires institutionnels, des fédérations, des sociétés savantes, des collèges nationaux professionnels et des associations de patients.

La commission intervient en amont et en aval de la production de l'expertise par un collectif d'experts indépendants. Les quatre étapes (cadrage, production, validation, diffusion) s'inscrivent dans l'ensemble des missions de l'INCa, sans se centrer sur le seul domaine de l'expertise. Il convient de prendre en compte également les documents, les informations, les évaluations post-expertises. L'Institut s'appuie sur son socle de prévention et de gestion des conflits d'intérêts inscrit dans le code de déontologie de l'Institut et sur le dispositif d'indépendance et de transparence des relations vis-à-vis de l'industrie, approuvé en mars 2020.

Le cadrage correspond à la feuille de route de l'Institut. Celle-ci doit permettre de définir le champ de l'expertise et de solliciter les parties intéressées, souvent les sociétés savantes, pour proposer des noms d'experts.

La commission intervient par rapport à une note de cadrage rédigée par les équipes métiers. La commission n'intègre que des membres de l'Institut et le représente.

Le premier avis rendu par la commission s'attache à la conformité du cadrage par rapport aux exigences de la charte de l'expertise sanitaire. La commission rend également un avis après avoir étudié l'organisation et la manière dont se déroulera le travail, les parties et experts associés et le calendrier.

La commission, qui regroupe aujourd'hui 18 personnes de l'INCa, doit identifier les autres travaux menés ou subventionnés par l'Institut, susceptibles d'enrichir la feuille de route. Les avis sont proposés à la validation du président et le procès-verbal de la commission est publié sur le site e-cancer.fr.

La production d'une expertise passe toujours par quatre phases :

- Revue systématique impliquant un collectif d'experts désignés lors du cadrage et synthèse de la littérature scientifique ou non scientifique, des données recueillies lors de consultations, d'auditions et d'appels à contribution.
- Rédaction initiale : discussion sur l'argumentaire scientifique et rédaction de la version initiale des recommandations et conclusions.
- Relecture par des personnes individuelles ou des parties intéressées : lisibilité, cohérence, acceptabilité (est-ce que c'est faisable sur le terrain ou faut-il adapter les recommandations).
- Finalisation : analyse des relectures avec les experts, discussion et finalisation du texte des recommandations / conclusions.

Ces recommandations/conclusions sont soumises à nouveau au processus d'avis, qualité et conformité de l'expertise et avis de la commission des expertises. Cette dernière veille à la cohérence des recommandations par rapport aux positions de l'Institut, à la lisibilité du contenu pour les différentes cibles et à la manière dont elles s'inscrivent avec les autres projets de l'INCa. À titre d'exemple, lorsqu'est définie une recommandation de bonne pratique clinique pour les spécialistes, un outil est mis à disposition des professionnels de premier recours, essentiellement les médecins généralistes et une information est diffusée aux patients. Il peut s'agir aussi d'une actualisation du guide Cancer Info ou d'un contenu web.

Le président adopte l'expertise dans une décision publiée au registre des actes administratifs,

disponible sur le site Internet de l'Institut.

La dernière étape consiste à diffuser l'expertise sur le site Internet, accompagnée d'actions de valorisation auprès des professionnels de terrain et des partenaires.

Madame Christine VERMEL précise que lors d'une saisine ministérielle, de l'ANSM ou de la HAS, le contenu de l'expertise ne sera pas forcément publié sur le site s'il n'en pas été décidé ainsi par le commanditaire.

Madame Christine VERMEL rappelle que le conseil d'administration a approuvé l'évolution du règlement intérieur de l'Institut le 9 mars dernier. L'article 28 relatif à la commission des expertises a été actualisé et prévoit le recrutement de six collaborateurs de l'Institut, avec un mandat de trois ans. Aujourd'hui, la commission regroupe 18 membres. Elle a pour mission d'examiner et suivre le programme annuel des travaux d'expertise sanitaires de l'Institut et de suivre sa réalisation ; de s'assurer de la qualité des expertises sanitaires ; de contribuer à la définition des méthodes génériques et de rendre un avis sur les expertises.

À chaque fois sont pris en considération les risques et les impacts potentiels des expertises, en particulier médico-économiques, règlementaires, organisationnels et technologiques. Une clarification d'un point de validité scientifique ou méthodologique peut être demandée, conduisant à revenir vers le collectif d'experts. Sans changement du contenu scientifique, il reste possible de proposer des compléments aux conclusions, au regard de données contextuelles.

Madame Christine VERMEL indique que le règlement intérieur de la commission des expertises a été adopté par le président de l'Institut le 28 septembre 2021. Il a reçu l'avis favorable du Comité de déontologie et d'éthique, ainsi que celui de Madame GOASGUEN, la déontologue de l'Institut. Madame Christine VERMEL les remercie pour leurs contributions.

Les principales évolutions du règlement intérieur font suite à la révision de l'article 28 du règlement intérieur de l'Institut et concernent essentiellement la composition de la commission mais aussi des évolutions dues au contexte sanitaire qui a imposé l'utilisation de la visioconférence et à un retour d'expérience de la cinquantaine des séances pour mieux informer les équipes métiers de l'Institut des règles suivies par la commission pour rendre son avis.

Enfin, il a fallu tenir compte dans le règlement intérieur des exigences du dispositif d'indépendance et de transparence vis-à-vis des industries de santé, en renforçant la prévention et la gestion des conflits d'intérêts des experts, mais aussi des membres de la commission. Une attention particulière a porté sur les liens susceptibles d'exister entre les experts et les membres de l'Institut avec les huit industriels de l'association FIAC.

Monsieur Norbert IFRAH remercie Madame Christine VERMEL et propose aux administrateurs d'échanger sur le règlement intérieur.

Monsieur Éric RAYMOND considère que les recommandations émises par l'INCa sont probablement attendues dans de nombreux domaines. Les documents mentionnent la HAS et l'ANSM, deux institutions qui émettent également des recommandations. La question vise à savoir de quelle manière ces recommandations s'ajusteront avec celles déjà existantes, en précisant qu'elles guident parfois le choix des professionnels. Le souhait est de recevoir des

précisions sur la coordination des différents travaux réalisés par les instituts.

Monsieur Norbert IFRAH répond que l'INCa travaille étroitement avec l'AMSN et la HAS dans le champ d'un accord-cadre. Des réunions bilatérales régulières permettent d'aborder les différents sujets. L'Institut se rapproche de ces organismes lorsque l'expertise intègre la réflexion de l'ensemble des acteurs.

La production d'une expertise relève toujours d'une opération lourde, avec le souhait de réunir toutes les compétences. Il ne s'agit pas de rédiger un document « polémique » ou s'appuyant sur des données non stabilisées. Comme tout produit de ce type, l'expertise connaît une durée de vie éventuellement limitée, quelle que soit l'énergie consacrée, du fait de l'évolution de la science.

Monsieur Thierry BRETON ajoute que l'Institut travaille sur la constitution d'une plateforme qui permettrait de mutualiser les recommandations de l'INCa et d'autres agences, dans le domaine de la cancérologie. Ce serait certainement un outil de facilitation.

Madame Christine VERMEL précise que chaque fois que c'est pertinent un représentant institutionnel de l'ANSM, de la HAS ou de la biomédecine intègre le collectif d'experts. Le travail s'effectue toujours sur la base d'une revue systématique des données existantes. Si des travaux s'appuient sur une recommandation déjà émise, la commission veille au fait que les travaux de l'Institut soient cohérents avec ceux de l'écosystème et des autres acteurs sanitaires.

Madame Marianne DUPERRAY explique que les champs de l'oncologie ont été répartis entre l'INCa et la HAS. L'institut se charge de définir les stratégies thérapeutiques et la HAS intervient dans l'évaluation d'un axe précis de cette stratégie, en informant l'INCa. Elle précise que dans le cadre d'un accord-cadre signé en 2016, il a été décidé de répartir au mieux les forces vives. L'Institut traite le volet de l'oncologie, la HAS se concentrant sur les autres AFD.

Monsieur Jean-Baptiste MERIC précise que certains référentiels organisationnels nourrissent et complètent les recommandations afin d'assurer leur mise en œuvre dans le parcours de soins.

Madame Marianne DUPERRAY conclut que l'INCa et la HAS adoptent une politique de complémentarité, en se répartissant les champs d'intervention en amont.

Monsieur Norbert IFRAH espère que ces explications ont permis de répondre aux interrogations soulevées par Monsieur Éric RAYMOND.

Monsieur Éric RAYMOND le confirme et remercie les intervenants pour leurs réponses claires et complètes.

IV. Questions diverses

- **Transmission du calendrier prévisionnel 2022 des conseils d'administration**

Monsieur Norbert IFRAH invite les administrateurs à noter les différentes dates dans leur agenda, en précisant que les conseils d'administration se dérouleront désormais le mardi, et non plus le vendredi. Ils seront organisés en présentiel, sauf si la situation sanitaire ou un

évènement particulier ne le permet pas.

Le dernier conseil d'administration de l'année et en distanciel se déroulera le vendredi 17 décembre, de 14 heures à 17h.

Monsieur Norbert IFRAH remercie infiniment l'ensemble des personnes présentes et clôt la séance.

La séance est levée.

Monsieur Norbert IFRAH

Président